



**CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE
DE NEUFCHÂTEL**

Commission scolaire
de la Capitale



**INSTITUT
DE PROTECTION
CONTRE LES INCENDIES
DU QUÉBEC**

Commission scolaire
de Laval

ADMISSION ET PROCESSUS DE SÉLECTION

LE PROGRAMME INTERVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE (5322)

Programme menant à un diplôme d'études professionnelles.

Formateurs : pompiers professionnels actifs et reconnus par l'IPIQ.

Enseignement théorique : au Centre de formation professionnelle de Neufchâtel (CFPN).

Enseignement pratique : au CFPN, en caserne et à l'IPIQ.

Entraînement physique : 75 heures prévues au programme (module 437-455). Les élèves auront des cours dans un centre d'entraînement à l'extérieur du CFPN.

LA PÉRIODE D'ADMISSION : DU 1^{ER} JANVIER AU 1^{ER} MARS

LES CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire du diplôme d'études secondaires et respecter les conditions d'admission du programme OU avoir au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire en cours et avoir obtenu les unités de 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique OU avoir au moins 18 ans au moment de commencer la formation et posséder les préalables fonctionnels prescrits OU être titulaire d'une attestation d'équivalence de niveau de scolarité.
- Permis de conduire probatoire ou classe 5 régulier émis par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ); le permis d'**apprenti conducteur est insuffisant***.

***Si en cours d'obtention** : conditionnel à la réussite **avant** la rentrée scolaire, soit au début du mois d'août.

Vous devrez joindre une preuve de fréquentation à votre demande d'admission pour les préalables en cours d'obtention.

Pour le permis de conduire, nous devons avoir la date prévue de passation de l'examen de conduite.

Dossier d'admission

- Demande d'admission en formation professionnelle (www.admissionfp.com);
- Dernier relevé de notes du ministère de l'Éducation;
- Certificat de naissance;
- Photocopie du permis de conduire (permis probatoire ou classe 5). **Si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir votre permis probatoire pour le rentrée scolaire, votre inscription sera refusée;**
- Carte de conducteur d'embarcation de plaisance valide (**photocopie à remettre au plus tard le 1^{er} août**);

Pour les candidats nés à l'extérieur du Québec, veuillez contacter Mme Isabelle Chabot, conseillère d'orientation, pour connaître les documents supplémentaires à joindre à votre demande d'admission : chabot.isabelle@cscapitale.qc.ca ou au 418 686-4040 poste 7153.

Faire parvenir votre dossier d'admission par la poste ou le déposer en personne à l'adresse suivante :

Centre de formation professionnelle de Neufchâtel
3400, avenue Chauveau
Québec (Québec) G2C 1A1

TOUT DOSSIER D'ADMISSION INCOMPLET APRÈS LE 1^{ER} MARS EST REJETÉ.



**CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE
DE NEUFCHÂTEL**

Commission scolaire
de la Capitale



**INSTITUT
DE PROTECTION
CONTRE LES INCENDIES
DU QUÉBEC**

Commission scolaire
de Laval

LE PROCESSUS DE SÉLECTION

1^{re} étape : dossier scolaire

Les candidats qui remettent un dossier d'admission complet et qui possèdent les conditions d'admission exigées seront automatiquement convoqués aux examens de sélection de la 2^e étape.

2^e étape : Examens (test physique et tests psychométriques)

1. Examen d'évaluation de votre condition physique (système cardio-vasculaire et musculaire).

Épreuves du test physique

- Course-navette sur 20 m (7 paliers).
- 10 développés couchés avec 45 kg.
- 20 flexions de bras (pronations) avec un poids de 15 kg.
- 10 tractions à la barre « chin up ».
- Parcours avec une veste lestée de 18 kg (veuillez porter un pantalon long afin d'assurer une meilleure protection des genoux au moment de ramper).

2. Examens d'aptitudes et tests de personnalité.

3^e étape : Entrevue (**cette étape n'est pas maintenue pour la cohorte 2022-2023**)

- Les meilleurs candidats parmi ceux ayant fait les examens de la 2^e étape seront convoqués en entrevue. La convocation se fera par téléphone sous forme de prise de rendez-vous.

4^e étape : Examens médicaux

- Seuls les candidats sélectionnés seront convoqués aux examens médicaux.
- Aux frais du candidat dans une clinique spécialisée préalablement définie par le Centre.

Liste d'attente

- Des candidats seront placés en liste d'attente et recevront une lettre spécifiant leur rang. Si une place se libère, ils seront alors convoqués par téléphone et devront passer leurs tests médicaux et faire l'achat de l'uniforme.

Les dossiers en voie d'obtention **devront être confirmés au début du mois d'août** (DES, mathématiques, permis de conduire et carte de conducteur d'embarcation de plaisance), sinon ils seront automatiquement refusés ou retirés de la liste d'attente.